

Nouveau !

Dès maintenant, demandez votre Pass pour accéder aux déchetteries.

Pourquoi un Pass ?

Pour réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers de Cyclad et renforcer le tri, la fluidité et la sécurité.

Le Pass donne accès à 24 passages par an et couvre l'ensemble des besoins des particuliers.

À partir du 1^{er} janvier 2026, le Pass sera obligatoire pour les particuliers et le nombre de passages sera décompté.

Comment obtenir mon Pass ?

Dès maintenant, muni(e) d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, **je me connecte sur cyclad.org** ou je scanne le QR code. Je remplis le formulaire.



Toutes les informations et demande de Pass sur cyclad.org ou en scannant le QR Code ci-contre.

*Je suis un professionnel ? Le Pass est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2025. RDV sur cyclad.org
Je n'ai pas d'adresse mail ? Contactez Cyclad au **05 46 07 16 66**.*

Une question ?

➤ cyclad.org ☎ 05 46 07 16 66 ✉ monpass@cyclad.org

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

